



**Clause financière à faire figurer dans l'appel à candidatures
pour l'exploitation d'un snack aux abords de la piscine de Saulaie Ile du Faubourg à La Charité
du 1^{er} juillet au 31 août 2022**

Identification du Domaine Public mis à la disposition de l'exploitant

Sur le Domaine Public Fluvial de la Loire, une emprise d'une surface totale de 38,80 m², comprenant un chalet d'une surface totale de 7,20 m² sur dalle de béton de 13,80 m² et un espace en terrasse adjacent de 25 m², le tout aménagé pour assurer un service de vente de boissons sans alcool, glaces et snack.

Redevance

En contrepartie de l'occupation privative du domaine public ainsi que des avantages de toute nature procurés par l'utilisation du bien, l'occupant s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public dont le montant minimum a été déterminé conformément aux principes énoncés aux articles L. 2125-1 et L. 2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Montant de la redevance

A titre indicatif, le montant de la redevance domaniale, en contrepartie de la mise à disposition du bien, est fixé à 194 € + 3 % du chiffre d'affaires ou du total des ventes réalisé sur le Domaine Public de l'État.

Il est ici précisé qu'en l'absence d'informations antérieures, ce calcul sera effectué pour la première année d'activité sur la base du chiffre d'affaires prévisionnel communiqué par les candidats. Ce montant fera l'objet d'une régularisation en fin d'exercice, en fonction du chiffre d'affaires effectivement réalisé sur le Domaine Public de l'État par le candidat retenu, qui s'oblige à transmettre son bilan financier au terme de son activité.

Précisions sur le montant de la redevance

Le montant de la redevance domaniale ainsi déterminé doit être entendu comme le minimum attendu par l'État.

L'attention est ainsi appelée sur le fait que la capacité pour le candidat de formuler des propositions financières conduisant à obtenir une redevance plus élevée que celle déterminée dans la présente procédure de sélection constituera un élément déterminant afin de retenir le candidat occupant le Domaine de l'État.